

Info Rentrée – Hiver 2019

1. Prise de possession de l'horaire

Vous devez prendre possession de votre horaire de la session hiver 2019 par Omnivox dans le module **Horaire en ligne**, à compter du **samedi 12 janvier 2019 à 16 h**. Cette opération confirmera votre inscription au Collège. Les étudiants ayant fait une demande d'aide financière devront récupérer leur horaire afin que le Collège confirme leur inscription au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La date limite pour récupérer votre horaire est le **vendredi 18 janvier à 12 h**. Le module **Horaire en ligne** sera fermé de **12 h à 13 h** le vendredi 18 janvier. Une pénalité de 25 \$ sera imposée à ceux qui récupéreront leur horaire après la date limite et il est possible que certains cours prévus à votre choix de cours ne figurent plus à votre horaire.

2. Modification d'horaire

2.1. Horaire complet

Si votre horaire est complet, vous pouvez le modifier en accédant au module **Modification d'horaire** sur Omnivox. **Le module sera accessible dès 6 h le dimanche matin 13 janvier, jusqu'à 6 h le lundi matin 21 janvier**. Toutefois, il sera fermé entre **12 h et 13 h** le vendredi 18 janvier. Lors de sa réouverture, de nouvelles places pourraient être disponibles dans certains cours.

Si vous **confirmez** à l'aide de votre mot de passe l'une des modifications proposées, **des frais de 25 \$ vous seront imposés**. Omnivox permet également de modifier vos choix de cours complémentaires ou d'éducation physique selon les choix que vous aviez enregistrés lors de la remise de votre choix de cours. Encore une fois, si vous confirmez l'une des modifications proposées, des frais de 25 \$ vous seront imposés. **Attention ! Ne jamais reculer avec la flèche du navigateur Internet.**

Dans le cas où vous tentez de permuter des cours à votre horaire (les changer de place) et que le système ne vous propose pas l'agencement que vous souhaitez, nous vous avisons qu'il est inutile à ce moment-là de vous présenter au Collège, car **la modification que vous demandez est impossible à réaliser**. Il vous sera cependant possible de vous abonner à un service d'alertes personnalisées qui pourra vous avertir, sur votre appareil mobile, de la disponibilité de nouvelles configurations d'horaires si des places se libèrent.

2.2. Horaire incomplet / Ajout ou retrait de cours

Si votre horaire est **INCOMPLET** ou si vous désirez ajouter ou retirer un cours, vous **DEVEZ rencontrer votre aide pédagogique individuel, entre le 14 et le 18 janvier, selon l'horaire indiqué sur le document Modification d'horaires H19** distribué par Omnivox le 11 janvier prochain. Vous devrez avoir en votre possession une copie de votre horaire préalablement récupéré sur Omnivox. Prenez note que vous **ne pourrez pas** rencontrer votre API pour modifier votre cours complémentaire ou d'éducation physique **si l'un de vos choix est assigné à votre horaire**.

3. Horaire retenu

3.1. Droits impayés ou solde en souffrance

Les étudiants qui n'ont pas acquitté tous leurs droits de la session hiver 2019 ou qui ont un solde en souffrance **doivent acquitter leur solde en totalité avant de pouvoir récupérer leur horaire**. Les frais et droits peuvent être acquittés par le module Omnivox **Centre de paiement** ou en se présentant au comptoir du Service de l'organisation de l'enseignement (local A1.320). Pour connaître les heures d'ouverture du Service veuillez consulter le site du Collège à l'adresse suivante : <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/nous-joindre/coordonnees-et-horaires-daccueil>

3.2. Preuve de résidence du Québec ou documents manquants au dossier

Les étudiants nés à l'extérieur du Québec ayant été contactés ou ayant reçu un appel les avisant que leur dossier est incomplet ou ne contenait pas les documents prouvant qu'ils ont droit à la gratuité scolaire devront fournir ces documents au comptoir de l'Organisation de l'enseignement (local A1.320) ou acquitter les droits de non-résident du Québec pour obtenir leur horaire.

Certains étudiants pour lesquels des pièces sont manquantes à leur dossier devront également fournir ces pièces ou rencontrer un représentant du Collège en se présentant au comptoir du Service de l'organisation de l'enseignement (local A1.320) avant de pouvoir récupérer leur horaire.

3.3. Prêt à la bibliothèque, au magasin central ou au Service des sports

Si vous avez emprunté des documents à la bibliothèque et que vous ne les avez pas encore retournés, votre horaire sera retenu et ne sera pas disponible. Les amendes à la bibliothèque devront également être payées. De la même façon, si vous avez omis de rapporter des équipements empruntés au magasin central du Collège ou au Service des sports, vous devrez le faire pour pouvoir récupérer votre horaire.

3.4. Conditions générales d'admission

Tous les étudiants doivent respecter les conditions générales d'admission et, s'il y a lieu, les préalables de leur programme d'études pour pouvoir fréquenter le Collège. Les étudiants admis conditionnellement devront faire la preuve du respect de leurs conditions d'admission avant le 14 février 2019, à défaut de quoi le Collège devra annuler leur inscription à la session Hiver 2019. Les étudiants concernés seront convoqués au début du mois de janvier afin de signer un engagement avec leur API. Seule la signature de cet engagement leur permettra de récupérer leur horaire.

4. Carte d'étudiant

Photographie obligatoire

Tout étudiant inscrit au Collège Ahuntsic à la session Hiver 2019 doit obligatoirement fournir une photographie. La photo sert à l'émission des cartes d'étudiant (numériques ou plastifiées) ainsi qu'à l'identification des étudiants par le personnel des différents services du Collège.

Si vous n'avez pas votre carte d'étudiant, **vous devez nous faire parvenir une photo** et une pièce d'identité (carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport) à l'aide du système Omnivox.

Si vous ne pouvez pas nous fournir une photo numérique, vous devez vous faire photographier en vous présentant au :

- Local A1.320, du 7 au 18 janvier entre 8 h et 16 h;
- Local C1.130, Café étudiant « Café qu'on sert » le 17 janvier entre 8 h 30 et 13 h (journée d'accueil des nouveaux admis).

Carte d'étudiant

Dès le 7 janvier, par le biais de votre téléphone intelligent, vous pourrez présenter votre carte d'étudiant. Plus besoin de carte de plastique ! Pour y accéder, et si ce n'est pas déjà fait, il suffit de télécharger l'application gratuite Omnivox mobile sur l'App Store de Apple (pour les appareils iPhone ou iPod Touch) ou sur Google play (Samsung, HTC, Nexus et autres appareils Android). N'attendez plus et profitez de cette application gratuite !

Si vous ne possédez pas de téléphone intelligent, présentez-vous au comptoir de l'organisation de l'enseignement à partir du 7 janvier pour recevoir votre carte d'étudiant plastifiée.

Les étudiants qui ont déjà une carte d'étudiant plastifiée doivent faire valider leur carte à chaque session, au comptoir du Service de l'organisation de l'enseignement (local A1.320). Pour la session Hiver 2019, la validation sera effectuée à compter du 7 janvier. Si vous possédez un téléphone intelligent, vous avez automatiquement accès à la carte électronique qui est valide automatiquement à chaque session.

5. Agenda 2018-2019

Les nouveaux étudiants recevront l'agenda lors de la journée d'accueil du 17 janvier. Ceux qui ne l'auront pas reçu pourront s'en procurer un gratuitement à la COOP Ahuntsic, du 17 janvier au 1^{er} février, selon les heures d'ouverture. Après cette date, une contribution de 2 \$ sera exigée.

6. Casiers

Les casiers sont assignés pour l'année (automne 2018 et hiver 2019). Si vous avez déjà un casier, vous n'avez aucune opération à faire.

Distribution de casiers à ceux qui n'en ont pas :

- Avant d'utiliser un casier, vous devez effectuer votre réservation (parmi les casiers non réservés) sur Omnivox à l'aide du module **Casiers**;
- Vous devez préalablement avoir récupéré votre horaire de la session Hiver 2019;
- Aucun échange de casier n'est autorisé. Assurez-vous que le casier vous convient avant de le réserver;
- Si un cadenas est déjà placé sur votre casier, veuillez vous présenter au local A1.320.

ATTENTION ! Il est interdit de prendre un casier avant d'avoir fait la réservation sur Omnivox préalablement. Le cas échéant, votre cadenas pourrait être coupé par le Collège.

7. Carte OPUS (transport en commun)

La carte OPUS avec photo permet de voyager au tarif réduit en autobus et en métro. Pour obtenir cette carte, veuillez consulter le site <http://www.stm.info/fr/infos/titres-et-tarifs/carte-opus-et-autres-supports/opus-tarif-reduit-etudiants> pour connaître tous les détails.

Service de transport de la STM :

Une attestation de fréquentation scolaire sera disponible, sur le module Omnivox « Carte d'accès à tarif réduit », à compter du 12 janvier 2019 si votre statut répond aux critères d'éligibilité. Vous devez préalablement avoir récupéré votre horaire.

Autres services de transport :

Vous devez vous présenter au comptoir du local A1.320 avec le formulaire « [DEMANDE D'OBTENTION DE LA CARTE OPUS AVEC PHOTO](#) » dûment rempli pour le faire valider.

8. Vignette de stationnement

Vous pourrez vous procurer une vignette de stationnement à compter du lundi 7 janvier en vous présentant à la COOP Ahuntsic (local C1.150). Le coût d'une vignette est de 205 \$ pour une session.

9. Étudiant-parent

Vous pouvez obtenir la cote « P » (pour parent) sur la liste de classe. Cette reconnaissance signale aux enseignants et aux employés du Collège que vous êtes étudiant-parent et ceux-ci pourront tenir compte de vos besoins particuliers pour des questions pédagogiques ou administratives.

Pour obtenir cette mention, venez rencontrer madame Danielle Prud'homme au local B2.530 avec le certificat de naissance original de votre (vos) enfant(s) en main. À compter du 7 janvier, le service sera ouvert de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

10. Messages importants sur Omnivox : Documents et messages vous étant destinés

Plusieurs documents relatifs à votre cheminement scolaire vous sont distribués par le module Omnivox **Documents et messages**. Assurez-vous de le consulter régulièrement afin d'avoir en main toute l'information nécessaire à votre cheminement.

11. Annulation d'inscription

Si vous décidez de ne pas étudier au Collège à la session Hiver 2019, vous devez le signifier le plus rapidement possible en remplissant le formulaire électronique du module Omnivox **Annulation d'inscription**.

À partir du 21 janvier, vous devrez rencontrer votre aide pédagogique individuel, au local A1.160, pour annuler votre inscription. La date limite d'annulation est le 14 février. Si vous annulez votre inscription et désirez revenir au Collège Ahuntsic à une session ultérieure, vous devrez reprendre toutes les procédures d'admission et effectuer une nouvelle demande d'admission au SRAM.

12. Visite virtuelle du Collège Ahuntsic

Une visite virtuelle du Collège Ahuntsic a été réalisée par la société In360. Cette visite à 360 degrés permet de se promener à son gré à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement.

La visite peut être visionnée à l'adresse suivante : <http://visite.cahuntsic.ca>

Début des cours : le lundi 21 janvier 2019
Bonne rentrée !